

## Partie 1 : Principes communs au Projet d'évaluation

### LEGT F. Mauriac Forez

#### Textes réglementaires :

- **Décret n°2021-983 du 27 juillet 2021** modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique
- **Arrêté du 27 juillet 2021** portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.
- **Note de service du 28-7-2021** : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)

« Le projet d'évaluation donne une valeur certificative aux notes retenues pour le baccalauréat obtenues par l'élève au fil de son parcours scolaire pendant les 2 années du cycle terminal dans les enseignements concernés.

Chaque établissement élabore un cadre réfléchi et organisé, formalisé par un projet d'évaluation. Ce travail collégial aboutit à la définition de principes communs garants de l'égalité entre les candidats, tout en conservant les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves » (**Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021**).

#### Construction des moyennes trimestrielles.

Les moyennes trimestrielles (compétence des professeurs tel que prévu par le code de l'éducation **article L912-1-1**) seront élaborées à partir de différents types d'évaluations qui selon les disciplines pourront être :

- Des devoirs sur tables
- Des exposés
- Des travaux individuels ou en groupes
- Des travaux pratiques et expérimentaux
- Des projets (revues de projets, soutenances,...)



- Des études documentaires, des études de situations
- Des comptes rendus de visite d'organisations.
- Des études de gestion.
- Des évaluations orales.

*(Liste non exhaustive, voir point 2, « modalités d'évaluation par discipline »)*

Plusieurs notes composeront les moyennes trimestrielles selon le principe d'un enseignement continu (à l'exclusion de de l'EMC, et sauf évènement exceptionnel et imprévisible comme une absence longue d'un enseignant, avec un remplacement complexe ou incomplet sur la période).

Le nombre de notes constituant la moyenne trimestrielle dépendra des attendus des enseignants et des référentiels de chaque discipline et/ou de l'option concernée. (Voir détail par discipline)

La note de contrôle continu sera attribuée par le professeur, qui reste seul juge de sa validité ou non, et entérinée en conseil de classe, puis transmise aux familles dans les bulletins trimestriels.

Une commission académique d'harmonisation réunie à la fin de chaque année scolaire du cycle terminal examinera les moyennes du contrôle continu des établissements retenues pour l'obtention du baccalauréat.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)

### **1. Obligation d'assiduité.**

Selon l'article L511-1 du code de l'éducation, rappelé dans le règlement intérieur de l'établissement, les élèves doivent participer à toutes les situations d'évaluation.

Tout élève absent à une évaluation est susceptible de la rattraper selon les modalités définies par le professeur. (Une aide exceptionnelle de récupération d'évaluation sous surveillance du service de vie scolaire, soumise à l'approbation du CPE référent, est également possible).

Aucun devoir supplémentaire sur demande de l'élève ou de sa famille ne pourra être accordé.

**Si un élève n'obtient pas de moyenne annuelle représentative**, il devra se présenter à une épreuve ponctuelle organisée par le chef d'établissement (BO n°30 du 29/07/2021).



## Partie 2 déclinaison disciplinaire

### Discipline : Lettres

Les professeurs de lettres évaluent leurs élèves dans le cadre des préconisations du Code de l'Education dont l'article \* L912-1-1 ci-dessous, garantit parallèlement leur liberté pédagogique.

*\*Art. L. 912-1-1 (L. no 2005-380 du 23 avr. 2005, art. 48) La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.*

Nous rappelons également que le français n'est pas évalué dans le cycle terminal en contrôle continu, mais fait l'objet d'une épreuve finale écrite et orale de coefficient 10 (5 à l'écrit, 5 à l'oral).

#### **1. Projet d'évaluation :**

Les dispositions suivantes seront appliquées dans la mesure où un enseignement continu (hors maladie, absence, remplacement complexe...) reste possible.

Nous proposons un minimum de 3 notes par trimestre, dont au moins une évaluant un devoir sur table.

L'une au moins de ces 3 notes évaluera un exercice écrit type bac (recherche de plan, rédaction d'une partie ou d'un paragraphe de commentaire, de dissertation ou d'essai, contraction d'un texte plus ou moins long...)

L'évaluation des copies de lettres ne se réfère pas systématiquement à un barème venant décomposer, partie par partie, la notation. Les capacités littéraires évaluées ne sont pas des items indépendants les uns des autres, mais le reflet d'une démarche intellectuelle et personnelle unifiée et raisonnée.

Si les conditions le permettent, pourront être organisés pendant l'année de 1ère :

- Un devoir sur table, avant décembre, d'une durée de 3 ou 4 heures, corrigé, ou non, par le professeur de la classe.
- Un bac blanc écrit
- Un bac blanc oral

#### **2. Validité des moyennes :**

La présence à toutes les évaluations et le rendu de tous les devoirs sont requis. L'absence à un contrôle doit demeurer l'exception. Un rattrapage pourra être organisé, à la libre appréciation du professeur. En cas d'absence



systematique aux devoirs, le professeur se réserve le droit d'appliquer les mesures nécessaires pour garantir l'équité entre les élèves.

Toutes les notes obtenues en cours d'année compteront dans la moyenne.

L'enseignant reste le seul juge de la représentativité de la moyenne de l'élève.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



### 3. Principes généraux

Nous rappelons que la particularité de la spécialité Humanité, Littérature et Philosophie est d'associer deux disciplines, tant dans l'enseignement que dans le calcul de la moyenne. Les deux moyennes formeront la moyenne de la spécialité, à part égale.

Les professeurs de lettres et de philosophie évaluent leurs élèves dans le cadre des préconisations du Code de l'Éducation dont l'article \*L912-1-1 ci-dessous, garantit parallèlement leur liberté pédagogique.

*\*Art. L. 912-1-1 (L. n° 2005-380 du 23 avril 2005, art. 48). La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.*

### 4. Projet d'évaluation

L'équipe des professeurs en HLP appliquera les dispositions suivantes dans la mesure où un enseignement continu (hors maladie, absence, remplacement complexe...) reste possible :

- Un minimum de deux notes par trimestre par matière est proposé, dont au moins une pourrait être une évaluation orale.
- La finalité des exercices sera de préparer les élèves aux épreuves finales (essai et interprétation ; grand oral).
- En classe de terminale un bac blanc écrit sera proposé, dont le résultat sera pris en compte et coefficienté dans la moyenne du second trimestre.

### 5. Validité des moyennes

Nous rappelons que la totalité des évaluations proposées est nécessaire à la juste appréciation du niveau attendu. L'absence à un contrôle doit rester l'exception.

Chaque note obtenue comptera dans la moyenne.

Ainsi, nous pouvons considérer qu'un élève de la spécialité devra avoir effectué, dans chacune des deux disciplines, par semestre ou par trimestre, au moins 66% des évaluations, sans quoi, sa moyenne sera considérée comme non représentative.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Mathématiques



### MODALITÉS OFFICIELLES D'ÉVALUATION

Pour 2021-2022, l'équipe de mathématiques ne pourra considérer comme significative qu'une moyenne trimestrielle construite à partir de l'évaluation d'un minimum de deux devoirs surveillés.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Philosophie



La philosophie est une discipline évaluée dans le cadre d'un examen terminal, le mode d'évaluation du contrôle continu n'entre donc pas en ligne de compte pour cette discipline.

Cependant, dans la mesure où un éclaircissement des procédures possibles d'évaluation peut apparaître comme souhaitable, l'équipe de philosophie appliquera les dispositions suivantes dans la mesure où un enseignement continu (hors maladie, absence, remplacement complexe) reste possible :

- L'une des grandes perspectives du programme donnera lieu à au moins une évaluation par trimestre, cette évaluation sera de « type bac ».
- Les devoirs proposés aux élèves seront essentiellement réalisés en temps limité aménagé (de une à quatre heures).
- Les élèves se verront proposer annuellement des exercices qui préparent aux dissertations et à l'explication philosophique proposées lors de l'examen final.
- Les enseignants se réservent la possibilité d'attribuer aux élèves une note de participation et d'engagement et/ou de ne pas considérer la moyenne d'un élève comme représentative si un minima de 75 % des exercices proposés n'est pas réalisé par l'élève.

L'équipe rappelle le principe de la liberté pédagogique de l'enseignant garantie par l'article L912-1-1 du code de l'éducation, et insiste sur le caractère informatif des précédentes dispositions.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Sciences Economiques & Sociales



**Préambule** : Seuls les élèves abandonnant la spécialité SES en fin de première seront évalués par le contrôle continu.

### 1. Classe de première :

Ce que les élèves doivent maîtriser en fin de classe de première :

- mobilisation des connaissances ;
- résolution chiffrée et graphique d'exercices simples ;
- collecte et traitement de l'information ;
- analyse et mobilisation des données ;
- analyse et mobilisation de documents de natures diverses ;
- construction d'une argumentation / d'un raisonnement rigoureux ;
- maîtrise de l'expression écrite et orale.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

Au cours de l'année, nous diversifierons les objets et les modalités des évaluations, en harmonisant nos pratiques, tout en préservant notre liberté pédagogique (Article L.912-1-1), notamment en nous adaptant au contexte.

### 2. Classe de terminale :

Classe non concernée par le contrôle continu puisque les élèves auront un examen final.

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Sciences de l'Ingénieur



Le contrôle continu en première, en référence au guide d'évaluation (SI page 89) pourra prendre les formes suivantes :

- tests de maîtrises intermédiaires,
- devoirs plus complets de fin de thème,
- exercices à la maison,
- restitutions écrites ou orales à l'issu d'activités pratiques d'expérimentations, simulations ou mini projet,
- au troisième trimestre, un sujet issu de la BNS.

Une situation qui rendrait l'évaluation non représentative pour l'équipe pédagogique peut conduire à un rattrapage aménagé.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Numérique & sciences informatiques



Le contrôle continu en première, pourra prendre les formes suivantes :

- tests de maîtrises intermédiaires,
- devoirs plus complets de fin de thème,
- exercices à la maison,
- restitutions écrites ou orales à l'issu d'activités pratiques, simulations ou mini projet,

Une situation qui rendrait l'évaluation non représentative pour l'équipe pédagogique peut conduire à un rattrapage aménagé.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Physique Chimie

### 1. En classe de Première – Enseignement de spécialité

L'évaluation des acquis en Physique Chimie sera réalisée, chaque trimestre, à partir des dimensions suivantes (sous réserve de présence à de l'élève à l'ensemble des évaluations) :

- **Evaluations sommatives** composées de **devoirs sur table** (de 1h à 2h concernant la ou les parties d'un ou plusieurs chapitres) et/ou d'un **devoir commun** (sur un créneau commun à l'ensemble des élèves concernés à mettre en place) et/ou de séances d'**évaluations des capacités expérimentales** (menées individuellement ou par binôme). → 60 à 80 %
- **Evaluations formatives** composées d'**exercices ou interrogations en classe** (individuel(le)s ou par groupe) et/ou de **devoirs à la maison** et/ou de **comptes rendus d'activités expérimentales** et/ou d'**évaluations des capacités expérimentales** et/ou de **présentations orales** et/ou de **QCM, quiz...** (liste non exhaustive) → 20 à 40 %

L'**évaluation des capacités expérimentales** pourra prendre une dimension sommative (lorsqu'il s'agit de séances type ECE) et/ou formative (lorsque l'évaluation porte sur nombre limité de compétences, et/ou sur un compte rendu de TP et/ou sur un exercice à caractère expérimental).

La moyenne obtenue pourra être jugée non représentative par l'enseignant si un nombre insuffisant d'évaluations sommatives et/ou d'évaluations formatives a été réalisé.

### 2. En classes de Première et Terminale - Enseignement scientifique.

L'évaluation des acquis en enseignement scientifique sera obtenue à partir des moyennes des résultats de SVT (50 %) et PC (50%). Elle pourra être composée chaque trimestre des résultats obtenus à partir :

- d'évaluations à enjeu formatif marqué ou de moindre enjeu sommatif (devoir sur table permettant d'évaluer les acquis sur un ou plusieurs sous-thèmes du programme et pouvant associer deux des disciplines impliquées, travail collaboratif en classe ; travail à l'oral, travail hors de la classe, ... liste non exhaustive) et/ou (éventuellement)
- d'une évaluation à fort enjeu sommatif (évaluation pluridisciplinaire dont le sujet associe au moins deux des trois disciplines impliquées).

En classe de 1<sup>o</sup>, le **projet expérimental** des évaluations pratiques pourra, le cas échéant (**lorsqu'une approche expérimentale par groupe pourra être mise en place**), représenté environ 50% de la note globale du trimestre concerné. La moyenne obtenue pourra être jugée non représentative par l'équipe d'enseignants si moins de 70% de toutes les évaluations ont été réalisées.



## Discipline : Sciences & Vie de la Terre



### 1. En Enseignement scientifique Terminale, Première

L'évaluation des acquis en enseignement scientifique sera obtenue à partir des moyennes des résultats de SVT (50 %) et PC (50%). Elle pourra être composée chaque trimestre des résultats obtenus à partir :

- d'évaluations à enjeu formatif marqué ou de moindre enjeu sommatif (devoir sur table permettant d'évaluer les acquis sur un ou plusieurs sous-thèmes du programme et pouvant associer deux des disciplines impliquées, travail collaboratif en classe ; travail à l'oral, travail hors de la classe, ... liste non exhaustive) et/ou (éventuellement)
- d'une évaluation à fort enjeu sommatif (évaluation pluridisciplinaire dont le sujet associe au moins deux des trois disciplines impliquées).

En classe de 1<sup>o</sup>, **le projet expérimental** des évaluations pratiques pourra, le cas échéant (**lorsqu'une approche expérimentale par groupe pourra être mise en place**), représenter environ 50% de la note globale du trimestre concerné.

La moyenne obtenue pourra être jugée non représentative par l'équipe d'enseignants si moins de 70% de toutes les évaluations ont été réalisées.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

### 2. En Enseignement de spécialité SVT Première

L'équipe de SVT estime qu'une moyenne significative se base sur une présence minimale de l'élève à 70 % des devoirs surveillés réalisés en classe. Dans la moyenne trimestrielle de l'élève, voici la pondération choisie :

- 75 % pour les devoirs surveillés soit coefficient 3
- 25 % pour les diverses activités soit coefficient 1 (exercices, DM, TP, etc.)

En cas d'absence aux devoirs, le professeur proposera une session de rattrapage selon les modalités qui lui paraissent adaptées.

Si le pourcentage de 70 % n'est pas atteint, le professeur pourra indiquer « moyenne non significative ».

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : STI2D - Spécialité : Innovation Technologique

Les évaluations comptant pour le contrôle continu peuvent se faire sous différentes formes:

- tests de connaissances
- devoirs surveillés
- exercices à la maison
- restitutions écrites ou orales à l'issue de TP d'expérimentations ou simulations, projets.

Une situation qui rendrait l'évaluation non représentative pour l'équipe pédagogique peut conduire à un rattrapage aménagé

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : STMG - Spécialité : Sciences de Gestion & Numérique

En 1ère STMG, les 3 enseignements de spécialité sont :

- Sciences de Gestion et Numérique
- Droit et Economie
- Management

Une des 3 spécialités en fin de première est abandonnée : Les Sciences de Gestion et Numérique.

En terminale STMG, les enseignements de spécialité deviennent :

- Management, Sciences de Gestion et Numérique (tronc commun et enseignement spécifique : mercatique ou gestion-finance)
- Droit et Economie

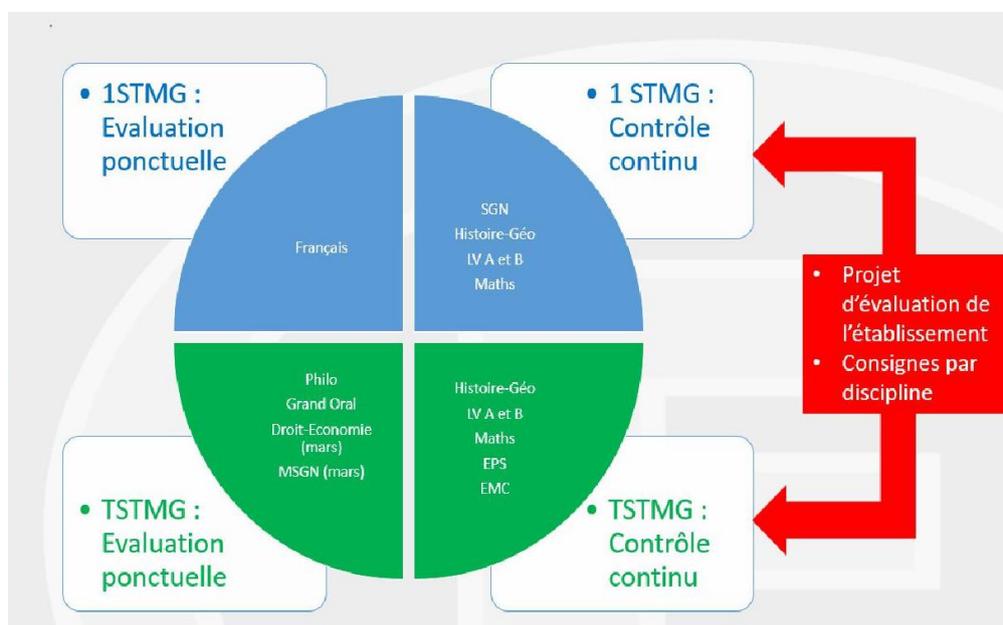
L'obtention du bac dès 2022 se fera ainsi :

60% d'épreuves ponctuelles et 40% de contrôle continu

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



Pour le baccalauréat, un coefficient 8 est attribué à la note de contrôle continu obtenue pour l'enseignement de spécialité abandonné en première (Sciences de gestion et numérique).

L'objectif de l'enseignement de Sciences de gestion et numérique est d'aborder la complexité organisationnelle en établissant les bases conceptuelles et méthodologiques des sciences de gestion qui seront réinvesties en terminale.

L'enseignement est ancré sur l'étude de situations organisationnelles réelles, il est préconisé de fonder l'évaluation sur les mêmes bases.



En fonction des capacités à évaluer, les activités supports d'évaluation peuvent être de type :

- devoir sur table,
- exposé,
- travaux individuels ou en groupe, éventuellement sur poste informatique
- étude documentaire
- compte-rendu de visite d'organisations, d'émissions ou encore de lecture.

Une étude de gestion sera préparée par chaque élève et donnera lieu à une évaluation écrite et une soutenance orale au troisième trimestre. Les évaluations de l'étude de gestion et de sa soutenance sont pondérées avec un fort coefficient (coefficient de 2 minimums pour l'écrit et l'oral).

Les exigences dans la constitution des moyennes portées sur les bulletins scolaires sont les suivantes :

- les professeurs pourront exiger que toutes les évaluations sur table à fort coefficients soient effectuées ainsi que l'étude de gestion (écrit et oral). Ce qui permettra ainsi, d'apprécier, pour chaque élève, le niveau de maîtrise des capacités du programme et de déterminer une moyenne représentative du niveau de l'élève.
- le niveau des attendus des devoirs en classe va évoluer au cours de l'année et induit une évolution des modalités (durée, complexité) ;

Ces modalités d'évaluation sont étendues aux enseignements de spécialité en première (Management et Droit/Economie) et en terminale (Management sciences de gestion et Numérique, Droit/ Economie).

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Langues Vivantes & Sections Européennes



Les professeurs de langues du lycée F. Mauriac évaluent – tout au long de l'année – les élèves sur des compétences et des connaissances. Les évaluations sont donc pondérées en fonction des items testés. Le niveau des élèves est évalué selon les modalités définies par le/la professeur-e.

L'évaluation et les appréciations relèvent de la compétence du/de la professeur-e, telles que prévues par le Code de l'Éducation, article L912-1-1.

Il est rappelé aux élèves l'obligation d'assiduité prévue par l'article L511-1 du Code de l'éducation. Ainsi, les élèves doivent participer à toutes les situations d'évaluation.

Les évaluations peuvent être écrites ou orales, individuelles ou en groupe, réalisées au lycée pendant le temps scolaire ou en dehors du lycée sur temps libre, notées ou non.

Plusieurs notes composeront les moyennes trimestrielles, sauf événement exceptionnel et imprévisible.

Chaque professeur-e détermine les critères d'une évaluation significative du niveau de l'élève. Par souci d'équité, aucun devoir supplémentaire sur demande de l'élève ou de la famille ne sera accordé.

Un-e élève absent-e à une évaluation est susceptible de la rattraper selon les modalités définies par le/la professeur-e. Si le nombre d'évaluation n'est pas suffisant, le/la professeur-e peut ne pas attribuer de moyenne annuelle à l'élève en concertation avec le/la chef-fe d'établissement.

Tout-e élève n'ayant pas de moyenne annuelle significative devra se présenter à une épreuve ponctuelle organisée par le/la chef-fe d'établissement comme prévu par la note de service du 28/07/2021 publiée au BO n°30 du 29/07/2021.

Enfin, tout-e élève suspecté-e de fraude s'expose à des sanctions telles que définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Education Physique & Sportive

L'EPS fait partie des 40% du contrôle continu du baccalauréat mais la note d'EPS retenue pour le bac (à hauteur de 5% pour la session 2022, puis 6% ensuite) est la moyenne des 3 notes obtenues lors des CCF (contrôle en cours de formation) programmés pendant l'année de Terminale, portant sur 3 activités appartenant à 3 champs d'apprentissage différents.

Toute absence à un CCF doit être justifiée par un certificat médical. Un rattrapage sera alors proposé ultérieurement à l'élève. Une absence sans justification valable, entraînerait l'attribution de la note 0 à cette épreuve.

En cas d'inaptitude partielle, une activité « adaptée » sera proposée à l'élève en remplacement de l'activité proposée à la classe afin qu'il puisse avoir également 3 notes de CCF.

Seule une inaptitude totale à l'année entrainera l'annulation du coefficient EPS au bac pour le candidat.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Option Droit et grands enjeux du monde contemporain

L'option Droit et grands enjeux du monde contemporain est suivie uniquement en terminale générale et a pour objectif de découvrir ce qu'est le droit, de voir comment il appréhende les grandes questions de société et d'améliorer sa culture générale.

Cette option de 3h par semaine, fait l'objet d'un coefficient 2 dans le cadre du contrôle continu.

La moyenne figurant sur le bulletin chaque trimestre, sera calculée sur différents travaux faits en classe : QCM, exposés individuels ou en groupe, contrôles de connaissances ou analyse de documents juridiques.

Le professeur pourra exiger que les évaluations à forts coefficients soient effectuées afin de déterminer une moyenne représentative du niveau de l'élève.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Option THEATRE dans le cycle terminal



### 1. Précision ...

L'ensemble des professeurs, notamment dans le cadre d'une option artistique comme le théâtre, évaluent leurs élèves dans le cadre des préconisations du Code de l'Éducation dont l'article \* L912-1-1 ci-dessous, garantit parallèlement leur liberté pédagogique.

*\*Art. L. 912-1-1 (L. n° 2005-380 du 23 avr. 2005, art. 48) La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.*

### 2. Projet d'évaluation :

Ainsi, nous nous engageons à un minimum de 2 notes par trimestre –excepté bien entendu en cas d'absence prolongée du professeur-

Ces notes pourront évaluer le jeu, à travers divers exercices, mais également l'implication des élèves c'est-à-dire leur motivation, leur participation, leur assiduité, leur écoute ...

Nous pourrions également adjoindre à ces notes dans le cadre de 'L'école du spectateur', et quand cela sera possible, l'évaluation des comptes rendus des spectacles auxquels nous aurons assisté.

### 3. Validité de nos moyennes :

Les enseignantes de l'option théâtre se réservent le droit de juger de la validité ou non, de la moyenne d'un élève.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Discipline : Option LATIN dans le cycle terminal



### 3. Précision

L'ensemble des professeurs évaluent leurs élèves dans le cadre des préconisations du Code de l'Éducation, dont l'article \*L912-1-1 ci-dessous, garantit parallèlement leur liberté pédagogique.

La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. ... 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.

### 4. Projet d'évaluation

Ainsi, nous nous engageons à un minimum de 2 notes par trimestre – excepté en cas d'absence prolongée du professeur.

Ces notes pourront résulter de l'évaluation d'un DS (devoir surveillé) et/ou d'un DM (devoir maison). Elles seront éventuellement complétées par une note d'oral.

### 5. Validité des moyennes

L'enseignant de l'option latin se réserve le droit de juger de la validité ou non, de la moyenne d'un élève.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)



## Vie scolaire :



Afin de faciliter le rattrapage des devoirs pour les élèves ayant été absents, deux possibilités :

### 1. Evaluation courte

Rattrapage dans le cours de l'enseignant concerné en début d'heure.

### 2. Evaluation d'une ou deux heures

Privilégier le rattrapage dans le cours d'un autre collègue.

Si impossibilité, Faire une demande par mail au CPE référent de la classe qui proposera un créneau disponible en étude suivie pour le rattrapage.

Une fois l'accord du CPE donné, l'enseignant avertit l'élève et fournit le sujet à l'étude suivie par l'intermédiaire de la boîte aux lettres située à côté du bureau de l'étude suivie.

### 3. Evaluation de plus de deux heures

La vie scolaire n'aura pas les moyens humains de proposer une solution, une évaluation fractionnée ou sous une autre forme devra être envisagée.

Téléphone  
04 77 36 38 10  
Télécopie  
04 77 55 48 13  
[0421976v@ac-lyon.fr](mailto:0421976v@ac-lyon.fr)

**Rappel : Les rattrapages auront lieu en étude suivie mais nous ne souhaitons pas que cette salle ne se destine qu'à cette mission.**

**Nous tenterons toujours de proposer un créneau de récupération cependant nous ne pouvons s garantir des délais courts, l'étude suivie peut être fermée selon les besoins des autres services.**

32 rue Bullieux  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

[www.mauriac.org](http://www.mauriac.org)

